

## CARNET DE VOL : PRÉCISIONS SUR FONCTION A BORD D'UN AÉRONEF

FONCTION SUR CARNET DE VOL	Membre d'équipage de conduite	Double commande	Pilote commandant de bord
<b>1) Elève en formation pour la licence BB ou PPL</b>		Tous les vols faits avec l'instructeur sont à porter en DC par l'élève pilote	Sont portés en CDB tous les vols faits seul à bord dans le cadre de la formation BB ou PPL (avec autorisation de l'instructeur).
<b>2) Elève pilote candidat à l'épreuve pratique en vol du PPL (test en vol PPL)</b>	*Porté en membre d'équipage par l'examineur (FE) s'il occupe la place arrière au cours du test	Tous les tests en vol sont à porter dans la colonne DC par le candidat	Porté en CDB par l'examineur FE s'il se trouve en place droite * ou par l'instructeur de l'élève si c'est lui qui est en place droite (Pilote de sécurité).
<b>3) Elève pilote candidat à l'épreuve pratique en vol du BB (test en vol BB)</b>	* Porté en membre d'équipage par l'instructeur testeur désigné, s'il occupe la place arrière au cours du test	Tous les tests en vol sont à porter en DC par l'élève pilote	Porté en CDB par l'instructeur testeur désigné s'il occupe la place droite * ou par l'instructeur de l'élève si c'est lui qui occupe la place droite (pilote de sécurité)
<b>4) Pilote ou instructeur candidat à la prorogation de la Q/C ou Q/T vol en D.C d'1h minimum</b>		Heure de vol portée en DC par le candidat (avec mention dans la colonne observations par l'instructeur (Flr, FIL mandaté par son superviseur ou FI)	Heure de vol portée en CDB par l'instructeur (Flr, FIL ou FI)
<b>5) Pilote ou instructeur candidat à la prorogation par test en vol ou au renouvellement de sa Q/C ou Q/T</b>	*Porté en membre d'équipage par l'examineur (FE) s'il occupe la place arrière au cours du test	Tous les tests en vol sont à porter en DC par le candidat.	Porté en CDB par l'examineur (FE) s'il occupe la place droite * ou par l'instructeur de l'élève si c'est lui qui occupe la place droite (pilote de sécurité).
<b>6) Instructeur (FI, FIL ou Flr) prorogeant ou renouvelant sa qualif instructeur par test en vol</b>	* Le FIE porte ce vol en membre d'équipage s'il occupe la place arrière au cours du test	Tous les tests en vol sont à porter en DC par le candidat.	Le FIE porte le vol en CDB. s'il est en place gauche avec l'instructeur à droite * Si deux FI en place avant l'instructeur CDB est à droite
<b>7) Pilote volant avec restriction médicale nécessitant un pilote accompagnateur.</b>	Le pilote accompagnateur peut porter ce vol en membre d'équipage		Le pilote volant sous restriction médicale porte ce vol en CDB de Bord

André PARIS - HT - FI - FE - Document du stage FI ANPI

A.N.P.I. – Siège social : Aéro-Club de France - 6, rue Galilée - 75782 PARIS Cedex 16 - France

Standard. : +33 (0) 140 738 240 – Stage. : +33 (0) 675 334 515 – Site: [www.anpi.asso.fr](http://www.anpi.asso.fr)

Association aéronautique sous statut de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901